

Tableau décrivant la répartition des parts sociales

Répartition des parts sociales à la date de dépôt du Document d'Information Synthétique (avant réalisation de l'offre) :

Nom du collège	Capital en €	% du capital	Droit de vote	Droit de vote par associé.e
Collège des producteurs de biens et services	100 €	0,04%	20%	20%
Collège des paysans bénéficiaires	400 €	0,17%	20%	10%
Collège des organisations pour une agriculture paysanne	800 €	0,33%	20%	5%
Collège des citoyens et partenaires	236 800 €	99,04%	20%	0,13%
Collège des collectivités	1 000 €	0,42%	20%	20%
Total	239 100 €	100 %	100 %	100 %